

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :  
18 mars 2016

Date d'affichage :  
31 mars 2016

L'AN deux mille seize, le 24 mars 2016 le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 18 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHANIER, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET (aux questions n° 5 à 9, n° 20, n° 24 à 32 et n° 34 à 40), Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY*

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR*

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET*

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale  
*absente*

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué  
*absent aux questions n° 1 à 4, n° 10 à 19, n° 21 à 23 et n° 33*

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Jackie DIOGON*

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Nicole PICHARD*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Jean MAZERON**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 MARS 2016**

**QUESTION N° 2**

**OBJET : Nouvelle politique tarifaire de la Ville.**

**RAPPORTEUR : Nicole PICHARD**

**Question étudiée par la commission commune du 14 mars 2016**

Suite au renouvellement du Conseil municipal, la nouvelle majorité a souhaité revoir et redéfinir la politique tarifaire de la Ville. La présente délibération est le fruit de la réflexion menée tout en rappelant que les tarifs des services publics municipaux n'ont pas évolué depuis 2010.

Le contexte économique et social ainsi que la réalité des coûts pesant sur les services publics produits par la Ville ayant fortement évolué depuis 6 ans, la décision a donc été prise de lancer une réflexion sur les tarifs. Cette étude s'est déroulée en deux temps, avec dans un premier temps une étude du coût de revient des services publics considérés<sup>1</sup> puis dans un second temps la mise en place d'une réflexion sur les modifications de la politique tarifaire.

**Les services publics** ayant fait l'objet d'une réflexion sont tous ceux dont la tarification était basée sur le quotient familial (QF), à savoir :

- **Pour l'enfance-jeunesse : la restauration, les accueils périscolaires, les accueils extra-scolaires des mercredis et des vacances.**
- **Pour la culture : les cours de l'école d'arts plastiques et de l'école de musique**
- **Pour le social : les ateliers des aînés.**

La nouvelle politique tarifaire doit répondre aux **objectifs** suivants :

- **Simplifier le système actuel basé sur 8 tranches différentes de QF**
- **S'assurer de l'adéquation des tranches de QF avec la réalité socio-économique de la population riomoise**
- **Veiller à ne pas pénaliser les usagers les plus modestes**
- **Avoir une attention particulière sur les classes moyennes riomoises et sur leur éventuelle pénalisation**
- **Ne pas diminuer les recettes de la Ville.**

Afin de répondre à ces objectifs, les services de la Ville ont également travaillé sur la notion de **taux d'effort**. Ce taux d'effort est calculé en divisant le prix payé par l'utilisateur par son quotient familial. Ce ratio permet d'apprécier le poids que représente le coût du service payé par rapport aux ressources de l'utilisateur. L'étude réalisée a ainsi mis en avant l'incohérence de certaines grilles tarifaires. En effet, pour certains services publics considérés, le taux d'effort des ménages les plus aisés se retrouvait être plus faible que celui de ménages plus modestes.

Il a ainsi été décidé de mettre en place un mécanisme de tarification basé sur un taux d'effort progressif et de nature à répondre à un objectif d'équité envers les usagers. En fonction du QF de chaque usager riomois sera donc calculé un prix individualisé. Plus le QF de l'utilisateur riomois sera élevé, plus le taux d'effort sera élevé. Les conséquences de cette modification sont les suivantes :

- **Suppression du mécanisme de tarification par tranche et ce faisant diminution des effets de seuil ;**
- **Mise en place d'un tarif individualisé en fonction de la situation de chaque usager riomois ;**
- **Participation des usagers progressive en fonction de leur revenu : le taux d'effort des ménages les plus modestes sera plus faible que le taux d'effort des ménages les plus aisés.**

Il résulte de la mise en place du nouveau mécanisme de tarification que pour un même service, de multiples tarifs seront appliqués afin de prendre en compte le QF de chaque usager. Par conséquent, pour chaque service public considéré, et de manière à permettre la meilleure lisibilité de l'assemblée, seuls les prix planchers, les prix plafonds et les QF correspondants ainsi que les tarifs extérieurs sont présentés. Les grilles tarifaires détaillées pour chacun des services publics considérés sont annexées à la présente délibération.

## RESTAURATION

Bornes de prix	Bornes de QF
Prix plancher : 0.50€	QF<437
Prix plafond : 4.80€	QF>1550
Prix extérieur : 6.10 €	Non riomois

De plus, en cas de non-inscription des enfants (dossiers manquants ou forfaits non respectés) ou d'absence injustifiée, il est proposé d'appliquer le tarif repas exigible aux non Riomois soit 6.10 € pour tout repas pris par l'enfant sans inscription préalable.

## ACCUEILS PERISCOLAIRE

Bornes de prix	Bornes de QF
Prix plancher : 0.20€	QF<437
Prix plafond : 1.40€	QF>1315
Prix extérieur : 2.5€	Non riomois

(\* ) Tarif forfaitaire à la journée (soit le soir ou le matin ou le soir et le matin)

## ACCUEILS PERISCOLAIRES DES MERCREDIS

Bornes de prix	Bornes de QF
Prix plancher : 0.80€	QF<437
Prix plafond : 7.8€	QF>1315
Prix extérieur : 8€	Non riomois

## ACCUEILS EXTRASCOLAIRES DES VACANCES

Pour les accueils extrascolaires des vacances, deux formules de prix sont proposées : une sur la base d'un prix journalier, l'autre sur la base d'un forfait 5 jours afin de se conformer aux exigences de la CAF.

Ces prix n'intègrent pas le prix des repas.

Prix journalier de l'accueil extrascolaire :

Bornes de prix	Bornes de QF
Prix plancher : 2.10€	QF<437
Prix plafond : 0.00€	QF> 1335

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20160324-DELIB160302-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2016  
Date de réception préfecture : 29/03/2016

# COMMUNE DE RIOM

---

Prix forfait accueil extrascolaire 5 jours :

Bornes de prix	Bornes de QF
Prix plancher : 9.24€	QF<437
Prix plafond : 57.20€	QF>1335

Nuitée :

Dans le cadre du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la ville, le service animation organise des mini-camps lors de vacances scolaires.

Un tarif « nuit » a été établi qui comprend le diner, la nuit et le petit déjeuner. Celui-ci est fixé à 1 € afin de laisser la possibilité aux enfants appartenant aux tranches les plus basses du quotient familial, d'accéder à ce séjour.

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20160324-DELIB160302-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2016  
Date de réception préfecture : 29/03/2016

**RIOM**

**ECOLE DE MUSIQUE**

Concernant l'école de musique, 4 grilles tarifaires sont appliquées :

- La grille relative aux pratiques collectives
- La grille relative aux pratiques individuelles s'inscrivant dans un cycle d'enseignement musical
- La grille relative aux pratiques individuelles s'inscrivant dans une pratique dite « de confort »
- La grille relative à la location des instruments.

**Il convient de noter que des frais d'inscription d'un montant de 3 euros étaient auparavant prélevés lors de l'inscription des élèves à l'école de musique. Ces frais sont désormais intégrés dans le prix payé par les élèves.**

**Les pratiques collectives :**

Cette grille concerne les cours suivants :

- Formation Musicale
- Eveil, initiation
- Chorale<sup>2</sup>(8 à 14 ans)
- Ensemble Renaissance<sup>2</sup>
- Atelier Jazz<sup>2</sup>
- Ateliers Musiques Actuelles Amplifiées<sup>2</sup>

Bornes de prix	Bornes de QF
Prix plancher : 16.30€	QF<437
Prix plafond : 70€	QF>1470
Prix extérieur : 150€	Non riomois

**Les pratiques individuelles entrant dans un cycle d'enseignement musical :**

Cette grille concerne les cours suivis dans le cadre du cycle d'apprentissage d'un instrument. Ils comprennent à la fois des cours individuels et des cours collectifs.

Bornes de prix	Bornes de QF
Prix plancher : 60€	QF<437
Prix plafond : 280€	QF> 1340
Prix extérieur : 680€	Non riomois

**Les pratiques individuelles dites de « confort »:**

Cette grille concerne les cours suivis par des élèves qui, ayant fini leur cycle d'apprentissage, continuent à venir suivre des cours « de confort » à l'école de musique. Les personnes visées ne sont pas titulaires du brevet d'études

musicales.  
 Accusé de réception en préfecture  
 063-216303008-20160324-DELIB160302-DE  
 Date de télétransmission : 29/03/2016  
 Date de réception préfecture : 29/03/2016



tarif appliqué aux personnes non inscrites dans un cursus spécifique au sein de l'école de musique

# COMMUNE DE RIOM

Bornes de prix	Bornes de QF
Prix plancher : 78€	QF<437
Prix plafond : 364€	QF> 1340
Prix extérieur : 884€	Non riomois

Des réductions tarifaires sont accordées :

- 2<sup>ème</sup> membre d'une même famille : réduction de 15 %, 3<sup>ème</sup> membre et suivants d'une même famille : réduction de 30% ;
- Pratique d'un deuxième instrument : réduction de -50% sur le deuxième cours ;
- Elève inscrit à l'école d'arts plastiques : - 15% ;
- Les membres des associations Harmonie de Riom ou Riom Symphonique bénéficient d'une réduction de 50 % sur le tarif initial qu'ils auraient dû payer.

Les réductions tarifaires mentionnées ci-dessus ne sont pas cumulables.

## **La location des instruments :**

Bornes de prix	Bornes de QF
Prix plancher : 16.50 €	QF<437
Prix plafond : 80€	QF>1340
Prix extérieur : 130€	Non riomois

## **ECOLE D'ARTS PLASTIQUES**

### **Le tarif jeune :**

Le public bénéficiaire est composé :

- des élèves âgés de moins de 18 ans
- des étudiants riomois sur présentation d'un certificat de scolarité

Pour les cours concernés, le matériel est fourni par l'établissement.

Bornes de prix	Bornes de QF
Prix plancher : 21€	QF<437
Prix plafond : 130€	QF> 1605
Prix extérieur : 200€	Non riomois

### **Le tarif adulte :**

La grille de prix proposée correspond à des cours adulte d'une durée de 3 heures. En cas de cours d'une durée différente, le tarif sera déterminé à partir de cette grille au prorata du nombre d'heures de cours.

Bornes de prix	Bornes de QF
Prix plancher : 35€	QF<437
Prix plafond : 200€	QF> 1455
Prix extérieur : 270€	Non riomois

Accusé de réception en préfecture,  
063-216303008-20160324-DELIB160302-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2016  
Date de réception préfecture : 29/03/2016

**RIOM**

Par ailleurs, dans un souci de bonne gestion et de responsabilisation des usagers, le règlement intérieur de l'établissement va être modifié concernant la fourniture du matériel. Le matériel continuera à être fourni pour les cours dans le cadre desquels les techniques utilisées et les sujets abordés sont fixés par les professeurs. En revanche, pour les ateliers dans le cadre desquels, les techniques utilisées et les sujets abordés sont libres, le matériel ne sera plus fourni par l'établissement mais devra être apporté par les élèves. Pour des raisons matérielles, les ateliers sculpture et céramique ne sont pas concernés par cette disposition. En revanche, une participation forfaitaire de 50€ par an destinée à couvrir la fourniture du matériel est mise en place pour ces ateliers.

Des réductions tarifaires sont accordées, valables sur le prix des cours :

- 2<sup>ème</sup> membre d'une même famille : réduction de 15 % sur le tarif initial, 3<sup>ème</sup> membre et suivants d'une même famille : réduction de 30 % sur le tarif initial.
- 15 % de réduction sur le prix initial pour le deuxième cours et les suivants pour un même élève.
- Elève inscrit à l'école de musique : - 15%

Les réductions tarifaires mentionnées ci-dessus ne sont pas cumulables.

Le tarif le plus avantageux est appliqué.

## TARIF DES ATELIERS DES AINES

Bornes de prix	Bornes de QF
Prix plancher : 27€	QF<437
Prix plafond : 80€	QF>1295
Prix extérieur : 95€	Non riomois

Pour 2 ateliers suivis une réduction de 10% sur la somme totale à payer est accordée.

Pour 3 ou 4 ateliers suivis une réduction de 15% sur la somme totale à payer est accordée.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **approuver l'ensemble des tarifs proposés pour l'année scolaire 2016/2017**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 24 mars 2016**

**Le Maire,  
Président de Riom Communauté,**

*signé*

**Pierre PECOUL**